

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 08 avril 2024

Délibération N°15 du 08 avril 2024

Date de convocation      **Étaient présents : (16)**  
02.04.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul Adjoint,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise  
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,  
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 21

**Étaient Excusés : (7)**

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael  
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,  
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain  
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné  
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Céline Obin

**EDF**

**Convention de partenariat d'étude**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

La construction de deux réacteurs de type EPR2 sur le site de Penly entraînera l'arrivée sur le territoire de nombreux salariés pendant la durée du chantier. Afin de garantir l'hébergement de ces personnels dans de bonnes conditions, sans mettre en péril les possibilités de logement permanent des résidents actuels et futurs, des projets de construction de logements dits « modulaires » sont recherchés sur le territoire proche du site de Penly. Ces logements pourront faire l'objet d'une réorientation d'usage ou d'un démontage au terme du chantier.

La commune d'Arques-la-Bataille dispose d'un foncier qui pourrait accueillir un tel projet, sur la friche industrielle « Ernest Carnot ». Afin de caractériser les possibilités d'aménagement de ce terrain, à court et moyen terme, la commune a engagé une pré-étude de faisabilité pour laquelle le concours du financement « Grand Chantier » a été sollicité. Cette contribution au financement a été accordée en Comité des Financeurs du 31 janvier 2024, pour une participation d'EDF à hauteur de 2/3 du budget total, soit un montant de subvention de 20 000 € (vingt mille euros).

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

Bessey  
Levallois

ID : 076-217600261-20240408-D15\_080424-DE

Il importe donc de passer une convention entre EDF et la commune pour le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ approuve le projet de convention de mise à disposition entre la Ville d'Arques la Bataille et SDIS 76,
- ▶ autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Signé par: MARYLINE FOURNIER  
Date: 09/04/2024  
Qualité: MAIRE

